



Comité d'examen

Review Committee

ᑲ · ∇S · ᐱᐱUᐃ ᑕᐱ ᑲᐱᑦ
ᐱᐱᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᐱᐱᐱᑦ

COMPTE RENDU

290^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(adopté)

DATE : Le 4 mai 2012

ENDROIT : salle Murphy 153 de l'hôtel Ramada Plaza Manoir du Casino
situé au 75, rue d'Edmonton à Gatineau

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Pierre Mercier (P.M), président, Québec
Daniel Berrouard (D.B.), Québec
Robert Lemieux (R.L.), Québec
Brian Craik (B.C.), ARC
Philip Awashish (P.A.), ARC

Secrétaire exécutif: Stéphane Cossette

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

La réunion est déclarée ouverte à 10h et l'ordre du jour suivant est adopté :

- 1) **Mise au point concernant les consultations publiques du projet hydroélectrique Eastmain-1-A - Rupert**
- 2) **Varia**
- 3) **Date et lieu de la prochaine rencontre**

2. MISE AU POINT CONCERNANT LES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PROJET HYDROÉLECTRIQUE EASTMAIN-1-A - RUPERT

PM mentionne que cette réunion d'urgence fait suite à une discussion téléphonique avec Jean Matte d'Hydro-Québec le 2 mai 2012 demandant le report des consultations publiques relatives à la condition 9.2 du certificat d'autorisation. Monsieur Matte a expliqué qu'Hydro-Québec négocie actuellement une entente relative au suivi social des impacts du projet des centrales de l'Eastmain-1-A/Sarcelle/dérivation Rupert avec Paul-John Murdoch et qu'il serait préférable que les consultations aient lieu à la suite de la signature de cette entente. Monsieur Matte avait alors ajouté que les Cris faisaient partie de la « solution ».

À la suite de cette discussion téléphonique deux lettres nous ont été transmises, la première provenant de Marc Dunn de la Société Niskamoon et la seconde de Malcolm Moses de la communauté de Waskaganish. Dans leurs lettres transmises respectivement les 2 et 3 mai 2012, MM. Dunn et Moses demandent également un report des consultations publiques, prétextant que les communautés sont actuellement dans la période de congé du « Goose break » et que les gens n'auront pas suffisamment de temps avant les consultations pour prendre connaissance des documents d'information.

Un échange a lieu entre les membres afin de déterminer si cette demande est acceptable. Les membres conviennent d'abord qu'il n'appartient pas ni à Hydro-Québec ni à la Société Niskamoon d'influer sur les dates déjà convenues avec les communautés crie depuis plusieurs semaines pour la tenue de cette consultation. Les membres conviennent également à l'unanimité que les consultations doivent se dérouler comme prévu car la signature d'une entente entre Hydro-Québec et le Grand Conseil des Cris, dont le COMEX ignore la teneur, n'est pas un prérequis pour juger de l'efficacité des mesures d'atténuation déjà mises en place par Hydro-Québec. Il s'agit d'un élément distinct des consultations et que même si l'entente est signée, Hydro-Québec devra se conformer au certificat d'autorisation émis le 24 novembre 2006, notamment la condition 9.2. Par ailleurs, les dates de ces consultations ont été convenues avec les chefs des conseils de bande concernés. Ainsi, il nous est impossible de savoir si les chefs ont été consultés et s'ils sont d'accord avec ces demandes. Il a été convenu de répondre à MM. Matte, Dunn et Moses que leur requête a été refusée et que les consultations se dérouleront tel que prévues.

3. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du COMEX aura lieu le 16 mai 2012 à Montréal